

La formation en habilitation électrique BO-HO pour les non-électriciens est conçue pour permettre à des personnes n'ayant pas de qualifications électriques spécifiques d'intervenir en toute sécurité à proximité des installations électriques ou d'effectuer

Public concerné : Personnel non électricien amené à travailler à proximité des installations électriques (agents de maintenance, personnel administratif, gardiens, etc.).

Salariés effectuant des tâches simples, telles que la pose d'équipements ou le nettoyage à proximité d

Prérequis : Aucun prérequis technique spécifique n'est nécessaire pour suivre cette formation.

Objectifs : Comprendre les risques liés à l'électricité pour des interventions simples.

Connaître les règles de sécurité à respecter lors de travaux à proximité des installations électriques.

Acquérir les compétences nécessaires pour travailler en toute sécurité, sans être un professionnel de l'électricité.

Être capable de réagir en cas d'incident ou d'accident électrique.

Contenu de la formation :

1. Introduction à l'électricité

Notions de base sur l'électricité : tension, courant, résistance, etc.

Présentation des installations électriques courantes.

2. Dangers de l'électricité

Effets du courant électrique sur le corps humain.

Les risques d'électrisation et d'électrocution.

Analyse des accidents électriques.

3. Environnement électrique

Identification des zones d'intervention : ouvrages, équipements, signalisations.

Distinction entre les différents niveaux de tension (basse tension, haute tension).

4. Règles de sécurité

Consignes de sécurité à respecter pour les non-électriciens.

Distances de sécurité et zones de travail sous tension.

Les équipements de protection individuelle (EPI) : gants isolants, lunettes, chaussures, etc.

5. Habilitation et rôles

Distinguer les rôles BO et HO :

BO (Basse tension) : pour le personnel intervenant à proximité d'installations basse tension.

HO (Haute tension) : pour les interventions à proximité des installations haute tension.

Rôles et responsabilités des habilités BO-HO.

6. Opérations permises et interdites

Manipulations autorisées pour le personnel non-électricien.

Limites des interventions : interdictions et consignes spécifiques.

7. Conduite à tenir en cas d'incident

Premiers gestes en cas d'électrisation ou d'électrocution.

Procédures d'urgence : appel des secours, mise en sécurité de la victime.

Utilisation des équipements de secours (couverture isolante, perche).

8. Exercices pratiques

Mise en situation sur maquettes ou installations simulées.

Démonstrations de respect des distances de sécurité.

Méthodes pédagogiques : Exposés théoriques : Présentation des concepts de base, des dangers électriques et des règles de sécurité.

Études de cas : Analyse de situations réelles d'accidents électriques pour mieux comprendre les risques.

Démonstrations pratiques : Utilisation d'équipements et mise en situation sur maquettes ou simulateurs pour appliquer les consignes de sécurité.

Exercices pratiques : Manipulations simples pour apprendre à respecter les zones de sécurité et utiliser les EPI de manière adéquate.

Questionnaires et tests : Évaluation des connaissances acquises à travers des quiz et des tests écrits.

Retours d'expérience : Discussion interactive pour échanger sur les pratiques observées sur le terrain et les difficultés rencontrées.

Modalités d'évaluation : Évaluation finale : À la fin de la formation (initiale ou de recyclage), une évaluation est réalisée sous forme de QCM et d'exercices pratiques.

Délivrance : Attestation d'habilitation : En cas de réussite, une attestation d'habilitation électrique BO-HO est délivrée. Elle est valable pour une durée de 3 ans.

Durée : 1,5 jours soit 10 heures 30

Groupe : De 4 à 10 personnes

Prix Inter HT : 170€ net de TVA

Prix Intra HT : 1350€ net de TVA

Modalités d'inscription : Merci de nous contacter pour évaluer vos besoins et organiser le positionnement des apprenants. Pour une formation intra-entreprise, cette démarche doit être effectuée au plus tard 15 jours avant la date prévue (sauf en cas d'urgence). Pour une formation inter-entreprises, le délai est de 24 à 48 heures avant le début de la session.

Accessibilité Aux Personnes En Situation De Handicap : Adaptation des contenus et des méthodes pédagogiques en fonction des besoins spécifiques des participants.

Modalités de financement : Dispositifs de financement : OPCO, financement entreprise, financement personnel.

Nb : Notre organisme de formation peut prendre en charge la gestion de vos dossiers de financement auprès de votre OPCO.

Recyclage : *L'habilitation électrique pour les non-électriciens doit être renouvelée périodiquement. La durée de validité de l'habilitation est généralement de 3 ans.*